

BAIL D'HABITATION : DE LA SÉLECTION À L'ENTRÉE DU LOCATAIRE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou professionnels effectuant de la mise en relation bailleurs-locataires
- Prérequis : Connaissances générales en immobilier

OBJECTIFS

- Respecter les obligations légales du professionnel
- Évaluer la solvabilité d'un candidat locataire
- Rédiger le bail d'habitation et ses annexes
- Organiser l'entrée dans les lieux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par **Madame Anne-Laure MARIE** : Formatrice, ancienne directrice de gestion immobilière

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponse

Les obligations légales du professionnel

Caractère impératif et champ d'application de la loi du 6 juillet 1989
Le mandat de location et/ou de gestion
La publicité

Les honoraires

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024

Calcul
Répartition
Montant

Le dossier du candidat locataire

Les documents autorisés
La discrimination
L'étude de solvabilité
La présentation du dossier au bailleur
La colocation

Les garanties

La caution solidaire
La GLI
Visale
La GLI inversée

Le contrat de location

Le bail type en location vide
Le bail type en location meublée
Le bail de colocation
Les annexes obligatoires
La signature du bail

L'ENTREE DU LOCATAIRE

Les assurances obligatoires
La réalisation de l'état des lieux d'entrée
La remise des clefs

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024